

**COMMUNAUTE de COMMUNES  
du canton de St Trivier de Courtes  
01560 SAINT TRIVIER DE COURTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Compte rendu de la séance du 29 juillet 2014**

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Corinne PALLUD, Isabelle PROST, Thierry PALLEGOIX, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Hervé CAVILLON, Karine PACCOUD, Christophe RIGOLLET, Michel BOUILLET, Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT, Michel BRUNET, Agnès BONNAND, Laurent VIALON, Catherine CLERMIDY, Chantal THENOZ

Membres titulaires absents : Thierry THENOZ, Thierry FAUSSURIER, Nathalie LIGERON, Eric DARBON (donne pouvoir à Michel BRUNET), Marie-Claire DOUAY (donne pouvoir à Agnès BONNAND)

**19H00 : Visite du Centre Multi Accueil et du Relais d'Assistants  
Maternels**

**1. Approbation du compte rendu de la réunion du 30 juin 2014**

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des présents

**2. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID):  
Approbation de la liste fournie par les conseils municipaux :**

Le Président rappelle l'article 1650-A du code général des impôts qui prévoit que la communauté de communes doit disposer d'une commission intercommunale des impôts directs. Depuis la loi de finances rectificative pour 2010, cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune-membre de l'EPCI **en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels**. Elle donne notamment un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées par l'administration fiscale. Il convient de procéder au renouvellement de cette commission suite aux élections municipales **sur proposition des conseils municipaux**.

La commission intercommunale des impôts est composée de 11 membres comprenant le Président de l'EPCI ou un vice-président délégué et 10 commissaires. L'un des commissaires doit être domicilié hors de l'EPCI.

Les dix commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont **désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur la proposition des communes membres**. La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter **20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants**.

Le Président présente un tableau comprenant pour chaque commune les noms des candidats-commissaires transmis par les maires avant le conseil communautaire. **La DGFIP souhaitait en effet que les noms proposés par les communes fassent l'objet de délibération des conseils municipaux si possible.**

⇒ **Après consultation des communes-membres, le conseil communautaire valide une liste de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants** (annexe 1 du présent compte rendu).

### **3. Terrain multi-sports communautaire : choix des entreprises de travaux**

Le Président rappellera la délibération du 26 mai 2014 approuvant le lancement de la consultation des entreprises pour l'aménagement du terrain multi-sports communautaire. Le montant prévisionnel des travaux est de 630 000 € HT.

Le Président présentera le tableau d'analyse des offres élaboré par le cabinet ABCD GEOMETRES.

Il explique en outre que suite à la remarque d'une entreprise, la consultation pour le lot 2 a été prolongée afin de permettre aux entreprises de représenter une offre, le cas échéant, avec un produit répondant aux procédures et exigences équivalentes à celles décrites dans le Manuel FIFA des méthodes d'essais et exigences pour les gazons synthétiques 2012.

Le Président expose le tableau d'analyses des offres joint en annexe 2 de ce compte rendu.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- DECIDE DE RETENIR l'entreprise SOCAFL, sise ZA de la Fontaine – BP16 à PONT DE VEYLE (01290), pour les travaux du lot n° 1 « Terrassement – Voirie – EP-EU – Bassin de rétention – Signalisation » pour un montant global de 517 465.60 € HT, soit 620 958.72 € TTC dont 180 844 € HT pour la communauté de communes (et pour information 336 621.60 € HT pour la commune de Saint Trivier de Courtes);
- DECIDE DE RETENIR l'entreprise SMEE, sise Espace d'Activités de Sennece, 481 rue des Grandes Teppes à SENNECE LES MACON (71000), pour les travaux du lot n° 3 « Eclairage » pour un montant de 19 193.70 € HT, soit 23 032.44 € TTC ;
- DECIDE DE RETENIR l'entreprise ID VERDE, sise Agence Belfort-Montbéliard, 99 rue Pierre Beucler, à BEAUCOURT (90500), pour les travaux du lot n° 4 « Clôtures – Serrurerie – Espaces verts » pour un montant de 62 878.65 € HT, soit 75 454.38 € TTC ;
- PREND NOTE que le montant total des marchés est de 599 537.95 € HT, soit 719 445.54 € TTC, dont 262 916.35 € HT pour la communauté de communes et 336 621.60 € HT pour la commune de Saint Trivier de Courtes;
- AUTORISE la vice-Présidente, Valérie GUYON, à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés

### **4. Haies de Roujus : lancement de la consultation des entreprises**

Le Président rappelle le projet de plantation de haies bocagères sur les terrains de Roujus afin d'aménager le paysage de cette zone. Le coût de cet investissement a été estimé à 6500 € TTC

au BP 2014 (budget annexe de la ZA de Roujus) avec une aide régionale de 4 215 € d'ores et déjà acquise. Il propose de lancer la consultation des entreprises ?

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve le lancement de la consultation des entreprises.

## 5. Centre Multi Accueil : Modification du règlement intérieur :

Le Président rappelle que la Communauté de communes a signé une nouvelle convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'accueil de jeunes enfants » avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2014-2018 dans laquelle il était prévu la fourniture du lait premier et deuxième âge aux enfants du Centre Multi-accueil. La fourniture gratuite du lait a donc été mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cependant la Caisse Nationale d'Allocations Familiales revient sur cette décision. Le Président propose donc de retirer la fourniture du lait dans le règlement intérieur.

En outre les chèques de caution déposés par les parents à la Trésorerie à la signature des contrats n'ont jamais été utilisés par le Trésorier qui utilise d'autres voies de recouvrement.

⇒ Après lecture des modifications à apporter au règlement intérieur, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE les modifications suivantes du règlement intérieur joint en annexe :
  - Suppression de l'alinéa 16 de l'article 3, section II « *Un chèque de caution équivalent à une facturation mensuelle (pour les enfants en accueil régulier) à déposer au Trésor public de Saint Trivier de Courtes. Ce chèque est restitué au départ de l'enfant sauf condition relatées dans l'article 4-section 3.* »
  - La rédaction de l'alinéa 1 de l'article 3, section IV : « *La structure fournit un seul type de lait premier âge et deuxième âge aux nourrissons. Si les parents ne souhaitent pas en bénéficier, ils doivent apporter lait maternisé et farine [...]* », est remplacée par « *Pour les nourrissons, les parents doivent apporter lait maternisé et farine [...]* »
- PREND NOTE que le règlement intérieur ainsi modifié sera applicable et affiché dans la structure « le Jardin des Libellules » à partir du 1<sup>er</sup> août 2014 ;

## 6. Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) centres-bourg :

Monsieur Brunet fait lecture de la lettre de Monsieur le Préfet concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt. 300 communes françaises d'un bassin de vie de moins de 10 000 habitants ont été pré-sélectionnées en vue de participer à l'expérimentation nationale de revitalisation des centres-bourgs dont Saint Trivier de Courtes, Belley et Nantua. Il s'agit de territoires intercommunaux couvrant des bassins de vie de moins de 10 000 habitants. Ces intercommunalités sont invitées à déposer leur candidature pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), avant le 12 septembre 2014. Au final une cinquantaine de dossiers seront retenus et aidés par l'Etat via ce dispositif pilote.

L'action principale pour la revitalisation du territoire est l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ; une présentation de ce dispositif est faite en conseil communautaire.

Néanmoins il convient de noter que l'OPAH devra couvrir les cantons de Saint Trivier de Courtes et de Montrevel en Bresse pour présenter un stock de logements à réhabiliter suffisant. Pour mémoire la Communauté de communes a déjà mené des OPAH dans les années 1980-1984 et début 1992-1996.

L'annexe 2 de la note de synthèse présentait quelques chiffres sur le taux de vacance des logements, le taux de logements antérieurs à 1945, etc.

Monsieur Nicollier ajoute que c'est un dispositif intéressant car ce sont les ménages à plus faibles revenus qui pourront bénéficier des aides de l'ANAH. Cette OPAH va aider les propriétaires occupants et les locataires qui ont des dépenses énergétiques croissantes. Les élus remarquent aussi que c'est l'occasion d'apprendre à travailler avec les élus et techniciens de la Communauté de communes du Montrevel en Bresse.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve la candidature de la Communauté de communes du Canton de Saint Trivier de Courtes à l'Appel à Manifestation d'Intérêt centres-bourg aux côtés de la Communauté de communes de Montrevel en Bresse.

## **7. Ecole de musique :**

Le Président expose que l'école de musique sollicite une subvention complémentaire pour assurer la gestion administrative de cet équipement. En effet ces missions se sont complexifiées (gestion du personnel, des contrats, arrêts maladie, planning, etc) et ne peuvent plus être correctement assurées par les bénévoles qui assurent plutôt l'organisation des manifestations avec les animations correspondantes.

Pour une année complète le coût de ce personnel serait de 12 500 € ; 5000 € sont à prévoir pour le dernier trimestre 2014 afin de recruter l'agent administratif pour la rentrée 2014.

Le Bureau propose une subvention de 6500 € complémentaire pour l'année civile 2015, soit 2600 € pour la période de septembre à décembre 2014 (recrutement du salarié dès la rentrée).

Monsieur Brunet rappelle que l'Ecole de musique fait clairement partie des compétences de la Communauté de communes. Les élus constatent que les associations ayant du personnel à gérer cherchent à se professionnaliser car les règles en matière de ressources humaines se complexifient. En échange de cette aide, il faudra que les responsables de l'Ecole de musique s'engagent à poursuivre leurs manifestations et leurs prestations, du type TAP. En effet Madame Guyon et Monsieur Pallegoix soulignent que l'Ecole de musique a été une des seules associations du canton à proposer ses services pour les TAP.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve le versement d'une subvention complémentaire de 2600 € pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2014 et inscrira au BP 2015 une subvention complémentaire de 6500 € correspondant au recrutement d'un salarié administratif à temps partiel.

## **8. Mise en conformité bâtiments existants de l'ancienne beurrerie:**

Le Président expose aux conseillers communautaires le projet de mise en sécurité du bâtiment existant de la Fromagerie, route de Curciat à Saint Trivier de Courtes. Il rappelle que le permis de construire pour l'extension de la 5<sup>ème</sup> cave d'affinage avait été octroyé sous réserve de la réalisation de ces travaux.

Il présente les plans, le descriptif des travaux et le plan de financement prévisionnel.

Il s'agit notamment de percer des issues de secours et d'installer des éclairages de sécurité.

Il explique que ces dépenses seront intégrées et compensées par l'augmentation du loyer de CF&R suite à l'extension de la cinquième cave d'affinage.

Le montant prévisionnel des travaux est d'environ 13 000 € HT. Une somme de 30 000 € avait été inscrite à l'opération n° 123 du BP 2014. Il convient désormais de lancer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux.

⇒ conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président à lancer la consultation des entreprises pour les marchés de prestations de travaux concernant la mise en sécurité du bâtiment existant de la Fromagerie, à Saint Trivier de Courtes ainsi que les autres frais connexes d'ingénierie : Maitrise d'œuvre, SPS.

### **Questions diverses :**

- Rappels concernant la fête du vincuit le dimanche 5 octobre 2014 ; Madame Clermidy demande aux conseillers communautaires de rechercher des vanleurs, des plumeurs et des personnes pour la mise en pot le samedi soir. Les communes peuvent aussi se mobiliser en mettant à disposition leur agent communal pour l'organisation, en semaine, de cette fête communautaire.
- Distribution des animations de la Ferme-musée de la Forêt